

---

Adresse de la société populaire de La Réunion (Nièvre) qui rend hommage aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de La Réunion (Nièvre) qui rend hommage aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 230;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26557\\_t1\\_0230\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26557_t1_0230_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Pour nous, soldats de la patrie, nous la défendrons jusqu'au trépas, nous montrerons toujours à l'Europe étonnée combien ils sont grands ses soldats de la liberté, combien ils sont lâches ses satellites des rois, et nous jurons avec vous d'exterminer jusqu'au dernier des traîtres et des conspirateurs.»

MIMAUD (*cap° comm'*), MIMAUD (*lieut.*), GIRARD (*lieut.*), DORDIÈRE, TRIBOT (*caporal*), CLAUDAUD (*cap°*), FAURE, GIRAUD, MICHELET, GAY, BALLAUD (*sous-lieut.*), REOULLAUD (*caporal fourrier*), DUMAS, MORTAS (*serg'*), MENARD, DOYEN (*serg' maj.*), VACHEZ, FRESNEAU (*cap°*), DUPUY (*cap°*), DÉSALLÉE, LAURENT, CHASSAGNE (*volontaire*), D. VERGNIAUD (*caporal fourrier*), GALLAIN (*caporal*), BAUDIN (*lieut.*), MASSONET (*caporal*), NADAULT, MESNARD, MERCIER, DAVIAUD, BOUTMANT [et 8 signatures signatures illisibles].

## l

C'est au milieu de nous, dit la Société populaire d'Auch, que le citoyen Dartigoeyte fut assassiné; c'étoit donc à nous à le venger, aussi l'avons nous fait. Outrager un représentant du peuple, c'est attaquer l'objet le plus sacré de notre amour. L'assassin de Dartigoeyte a été arrêté sur-le-champ; il a été livré à une commission militaire, et a payé de sa tête un si grand forfait. Périront ainsi tous les ennemis du peuple! (1).

## m

[*La Sté popul. de La Réunion, à la Conv.; 20 germ. II*] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Recevez le salut d'une Société naissante et républicaine. Vous avez bien mérité de la patrie...

Cette conjuration infernale a retenti jusqu'au bords de la Loire, un monument d'indignation s'est élevé de toutes parts: jusqu'à quand abuseront-ils de notre patience; la vôtre est à bout, des principes d'humanité et de vertu ont précédé toutes vos actions et des factions liberticides s'élèvent encore contre la souveraineté du peuple, attentant à l'existence de la représentation nationale, aux jours précieux de la Montagne. Non... non... aux armes, la patrie méconnaissait ses enfants barbares et ingrats, elle ne compose jamais avec eux. Le sang des patriotes a coulé, que ces monstres républicides expient la peine dûe à leurs forfaits et que la liberté soit vengée.

Depuis longtemps les agents des tyrans préparaient cet exécrationnel complot, se masquant des attributs du bonheur du peuple. Ils en devenaient les assassins. Quel système nouveau les avait égarés dans leurs dessins astucieux; ils voulaient nous donner des chaînes, ils ignoraient apparemment que le peuple aimait sa liberté, que de sa masse toute puissante, il pulvérisera quiconque essaiera de lui ravir.

(1) *M.U.*, XXXIX, 359; *B<sup>in</sup>*, 22 flor. (suppl<sup>t</sup>), relate l'exécution de Lacassaigne, auteur de l'attentat; *C. Eg.*, n° 632; *Feuille Rép.*, n° 315; *J. Sablier*, n° 1312; *Rép.*, n° 143; *Audit. nat.*, n° 596.

(2) *C* 303, pl. 1111, p. 11; *J. Univ.*, n° 1632.

Courage, sublime Montagne, tu tiens le fil de la conspiration, ne souffre pas que la majesté d'un grand peuple soit avilie et menacée. Que le glaive de la loi se promène sur toutes ces têtes coupables; c'est notre vœu; il est temps, Législateurs, d'établir une ligne de démarcation entre les sans-culottes et ces hommes effrénés qui jouent toutes espèces de rôle pour éteindre l'empire de la raison.

Montagnards, nos pères, nos amis, esclaves des lois, fidèlement attachés à la représentation nationale, ennemis jurés de la tyrannie sous quelle emblème qu'elle se présente; nous te réitérons ce serment auguste nous jurons d'en être les assassins et ses persécuteurs.

Reste à ton poste, achève ton sublime ouvrage, rend notre bonheur parfait; tu auras bien mérité de la nature en accomplissant tes innombrables desseins.

La loi du 21 pluviôse a eu toute son exécution dans notre commune et les précieuses familles qui languissaient depuis si longtemps ont enfin recueilli les bienfaits de la reconnaissance nationale. Une fête civique simple et belle n'a fait qu'augmenter l'éclat de la distribution des secours qu'elles attendaient. Un autel magnanime décoré de guirlandes de lierre et de fleurs était le lieu destiné à recevoir ces chères familles; une couronne tricolore suspendue en l'air au milieu de l'autel (récompense réservée à leurs enfants) attirait principalement les yeux des spectateurs. La municipalité revêtue de ses écharpes accompagnait chacun des aspirants auprès du président de la Société populaire qui leur donnait l'accolade fraternelle en leur remettant la somme qui leur revenait et un bouquet tricolore. Nous ajouterons qu'une promenade civique a terminé cette scène si attendrissante. L'autel de la patrie a ensuite été cerné et le serment y a été prononcé.»

DUBON, MAZELLE, RUEZ, CARUE, TAUPIN, GUERRIAT, NATY, PANET, TAUPIN, GERMILLION, RUEZ, AY.

## n

[*Le distr. de Valence, à la Conv.; 10 germ. II*] (1).

« Représentants du peuple,

Des hommes revêtus de la confiance du peuple trahissaient contre la liberté; les scélérats croyaient-ils que sous le masque du patriotisme leur crime dut rester dans l'impunité? Ils sont connus et le glaive de la loi a déjà frappé leurs têtes coupables. Bien que ce complot affreux ait porté la moindre atteinte à la liberté, il ne fait au contraire qu'affermir davantage et accélérer l'anéantissement des tyrans coalisés. Fiers montagnards, les mesures vigoureuses que vous avez prises, votre active surveillance en déjouant ce projet infâme, vous acquièrent de nouveaux droits à la reconnaissance nationale; suivez avec fermeté les ramifications de cette trame scélérate; élaguez de votre sein tout ce qui est impur; restez fermes à votre poste, continuez à donner l'exemple du courage et des vertus; continuez à prouver que la justice et la probité sont à l'ordre du jour; continuez, dignes repré-

(1) *C* 302, pl. 1096, p. 26; *J. Fr.*, n° 595.